

A ma sortie



Vais-je retrouver mon traitement habituel ?

- Le médecin vous remet une ordonnance de sortie : lisez-la avant de quitter l'hôpital.
- Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.
- N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits ou ceux qui sont arrêtés.
- Il est possible que le médecin ait pu prescrire un médicament non disponible chez votre pharmacien. Dans ce cas, vous devez vous présenter à la pharmacie de l'hôpital (au sous sol) pour récupérer ce traitement particulier.



A ma sortie



Les médicaments prescrits à l'Hôpital, sont-ils exactement les mêmes que ceux de mon traitement habituel ?

OUI

- L'infirmière vous remettra vos médicaments. N'hésitez pas à les demander.

De retour à mon domicile, que dois-je faire ?

- Il est important de suivre le nouveau traitement prescrit par le médecin de l'hôpital, car il est adapté à votre état de santé.
- Les médicaments arrêtés par le médecin ne vous sont plus utiles. Vous pouvez les remettre à votre pharmacien, il les détruira. Ne les jetez pas dans votre poubelle ménagère.
- Si vous avez des interrogations, vous pouvez contacter votre médecin traitant, il aura reçu le compte-rendu de votre hospitalisation. Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.



Mes médicaments et moi à l'Hôpital



Vous allez être hospitalisé ou vous êtes hospitalisé. Vous vous posez des questions sur vos médicaments, voici quelques informations.

A mon admission

Que dois-je apporter ?

→ Vous devez apporter les ordonnances de vos traitements en cours (médecin traitant, spécialistes)

→ Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances.

Elles sont nécessaires afin de permettre au médecin de poursuivre ou d'adapter votre traitement.

Que dois-je signaler ?

→ Vous devez signaler au médecin si vous prenez des médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnances (automédication) : phytothérapie, homéopathie,... car ils peuvent avoir des conséquences sur d'autres traitements.

→ Vous devez signaler vos allergies éventuelles.

J'ai apporté mes médicaments avec moi, que dois-je faire ?

→ Vous devez les remettre à l'infirmière. Ils seront rangés dans la pharmacie du service et vous seront restitués à votre sortie.

Pendant mon hospitalisation

Les médicaments prescrits à l'Hôpital, sont-ils exactement les mêmes que ceux de mon traitement habituel ?

NON, pas toujours

→ Le médecin du service adapte le traitement à votre état de santé. Il peut arrêter certains médicaments pris habituellement ou en modifier la dose ou en ajouter de nouveaux.

→ Il existe à l'hôpital des médicaments exactement identiques à ceux disponibles en ville, mais portant un nom différent. Par exemple, les médicaments génériques contiennent la même substance active que votre médicament habituel, mais ils sont fabriqués par un autre laboratoire.



Pendant mon hospitalisation

Les médicaments apportés par ma famille ou mes amis sont-ils autorisés ?

NON

→ Vous ne devez prendre aucun autre médicament, sauf ceux prescrits par le médecin et donnés par l'infirmière.

→ Des réactions entre les différents médicaments peuvent se produire et entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmière : que dois-je faire ?

→ Il est important de le signaler à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de vous.

→ Si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou si une solution buvable a un mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmière. Il peut exister d'autres présentations plus adaptées à vos besoins.